



## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 8 NOVEMBRE 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Nancy Gosselin, Mathilde Lévesque, Claire Paquet, Chantal Mélançon, Michel Cliche maire ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023 ;
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Salaire 2024 ;
9. Noël des enfants;
10. Contrat déneigement Ile Nepawa;
11. Avis de motion règlement #184 modifiant le règlement #156;
12. Contrat et entente intermunicipal inspecteur;
13. Dépôt projet TECQ 2019-2024;
14. Demande de numéro tps et tvq;
15. Appel d'offre collecte de matière résiduelle;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Claire Paquet et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-11-04

2023-11-05



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

### 5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Comptes à payer

Dépenses à accepter le 8 novembre 2023

Fournisseur	Description	Coût
Multi service Robitaille	Travaux plage Petitdorc (Comité)	4 599,00 \$
Multi service Robitaille	Sable + 0-3/4 subv patinoire	2 864,75 \$
Multi service Robitaille	Rechargement rang 4&5 1545 tonnes+niveleuse	52 402,74 \$
Coop Dupuy	Crème a café+lunch halloween+agrafeuse t50	223,28 \$
Excavation Denis Bédard	Nivelage 17 octobre	1 915,77 \$
J.G.R. Inc	Huile camion + filtres	81,95 \$
Le code Ducharme	Mises a jour 2023-2024	404,04 \$
Pneus GBM	2 pneus tracteurs+rebus vieux pneus	1 874,28 \$
Sel Warwick	4 ballot de sel a glace	984,19 \$
Énergie Sonic	202,7 litres mazout	439,19 \$
Claudette Riopel	Rencontre MRC transport collectif	30,50 \$
Michel Cliche (petite caisse)	Frais poste+eau+déplac.saaq+eau+table maison	391,76 \$
Lettrage ML	Numéro civic	28,74 \$
Cima+	Avis changement+études Ile+Surveillance 2021	6 892,75 \$
Microage	Sauvegarde en ligne	57,38 \$
Les entreprises JLR inc	Contrat novembre	2 765,15 \$
Équipement Gêlinas	Pin+goupilles tracteur	18,17 \$
Canadian Tire La Sarre	Huile 5W30	91,96 \$
Surplus du nord	Chauffe main+pantalons padé	408,05 \$
Uline	Plancher+colle cabane a patinoire (subv)	2 154,81 \$
Le cercle des fermières du QC	Abonnement magazine biblio	40,24 \$
Progaz	Essence camion+canisses	584,27 \$
Charital Mélançon	Items halloween+cuisine collective	212,05 \$
Traction La Sarre	Tie rap+huile5w40+guenilles+gants	330,71 \$
Location La Sarre	Location pelle (subv patinoire)	1 627,02 \$
Norascon	Libération de retenue	19 471,98 \$
Les entreprises élec. Roland Ric	Rouleaux fils patinoire (subv)	2 184,53 \$
Larouche Bureautique	Gestion bail location	305,12 \$
Roberge et Fils	1x6+vis+extincteur+bois+fascia patinoire (subv)	1 179,79 \$
Hydro Québec	Éclairage publique	109,08 \$
Hydro Québec	Hydro salle municipale	433,13 \$
Hydro Québec	Hydro buresu municipal	453,28 \$
Hydro Québec	Hydro garage municipal	58,78 \$
Hydro Québec	Hydro salle Ile Nepawa	152,24 \$
Hydro Québec	Éclairage publique	112,70 \$
Coop Novago	Plastique ensil+foam+bois+clé+tyvec (subv pati)	1 743,77 \$
Visa desjardins	Encre+téléphonie+frais poste+timbre+item pati	1 801,17 \$
Les entreprises Éric Fortin	Verserment 1/6 contrat déneigement	35 354,81 \$
Les entreprises Éric Fortin	Rem. Tvq transfert volvo	1 720,69 \$
Salaires employés	Octobre	8 720,95 \$
Salairé Directrice générale	Octobre	4 982,16 \$
Salaires conseillers	Octobre	2 620,76 \$
Avantages sociaux employeur	Octobre	2 529,91 \$
<b>Total</b>		<b>165 357,60 \$</b>
<b>Revenus</b>		
Citoyens	Taxes municipales octobre	17 665,19 \$
Ginette Vachon	Location bureau poste canada	168,00 \$
Xplornet	Location tour	369,87 \$
Divers	vente piquets épinettes	195,00 \$
Les entreprises Éric Fortin	Vente déneigeuse	17 250,00 \$
Multi service Matagani	Vente déneigeuse	12 000,00 \$
Divers	Remboursement plaque déneigeuse	633,49 \$
Citoyens	Permis+photocopies	108,00 \$
Bibliothèque municipale	Abonnement/réabonnements	32,00 \$
		<b>48 421,55 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de Clerval

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 165 357.60\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

### 6. CORRESPONDANCE

Une demande de commandite à été fait de la part du club de patinage artistique de Dupuy, un suivi sera fait;

La directrice générale ainsi que le maire iront à une rencontre à la MRC le 14 novembre prochain concernant la nouvelle gestion des services incendie

### 7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- La conseillère Claire Paquet mentionne que des problématiques sont présente concernant l'ouverture de la bibliothèque, des modifications des heures d'ouvertures seront à considérer pour s'adapter aux congés scolaires afin que les jeunes puissent profiter de l'offre de service;
- La conseillère Chantal Mélançon nous mentionne que les travaux de rénovations de l'extérieur du chalet devraient se faire au courant de la semaine prochaine;
- Le Maire Michel Cliche nous parle du dossier de chemins en ce qui concerne le gravelage qui à été finalisé sur une distance de 1.9km sur le chemin du rang 4 & 5. Il nous mentionne aussi que les travaux de débroussaillage des fossés devraient débuter sous peu sur le rang 2 & 3 ainsi que sur le rang 10 & 1.

2023-11-07

### 8. SALAIRES 2024

Il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon, d'accorder une hausse salariale tel que déposé aux dossiers employés en 2024, ainsi qu'une hausse de 4% pour les salaires de conseillers-conseillère et maire.

Adoptée

VOTES POUR 5 CONTRE 0

2023-11-08

### 9. NOEL DES ENFANTS

Attendu que nous avons reçu une demande de commandite pour souligner la fête de Noël des enfants de notre communauté;

Attendu que les enfants attendent toujours cette fête avec impatience;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nancy Gosselin, d'attribuer un montant de 1000\$ au comité Réalisations Clerval pour orchestrer le tout afin que chaque enfant de la municipalité puisse avoir un cadeau **qu'ils soient présent ou non.**

Adoptée

VOTES POUR 4 CONTRE 1



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

2023-11-09

### 10. CONTRAT DÉNEIGEMENT ILE NEPAWA

Attendu que la municipalité doit accorder un contrat pour le déneigement du chemin de l'Île Nepawa;

En conséquence il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nancy Gosselin d'octroyer le contrat à Denis Bédard Enr, au prix de 4200\$ par km, sur une distance totale de 10.78km pour un total de 45 276\$ + taxes pour la saison 2023-2024.

Adopté

VOTES POUR 5 CONTRE 0

2023-11-10

### 12. ADOPTION RÈGLEMENT #184 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #156 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

#### RÈGLEMENT #184 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes:

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

#### ARTICLE 2

À compter du 1er janvier 2024, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.





## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### **ARTICLE 3**

Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

### **ARTICLE 4**

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement # 156 de la municipalité de Clerval.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté

VOTES POUR 5 CONTRE 0

### **13. CONTRAT ET ENTENTE INTERMUNICIPAL INSPECTEUR**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Hébert occupe les fonctions d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Hébert occupe ses fonctions depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les parties désirent réviser les conditions de travail de l'inspecteur municipal et procéder au renouvellement de l'entente intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathilde Lévesque, appuyé par Claire Paquet d'autoriser la directrice générale, Stéphanie Côté à modifier les conditions tel que déposé au dossier lesquelles seront effectives en date du 1 janvier 2024.

Adoptée

VOTES POUR 5 CONTRE 0

2023-11-11



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

**2023-11-12**

### 14. DÉPÔT PROJET TECQ 2019-2024

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

VOTES POUR 4 CONTRE 1

**2023-11-13**

### 15. DEMANDE DE NUMÉRO DE TPS ET TVQ

Il est proposé par Gaétan St-Jean Appuyé par Chantal Mélançon d'autoriser la directrice générale Stéphanie Côté à faire les démarches et de procéder à la demande de numéro de TPS et de TVQ auprès de Revenu Québec.

Adopté

VOTES POUR 5 CONTRE 0



No de résolution  
ou annotation  
**2023-11-14**

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 16. APPEL D'OFFRE MATIÈRE RÉSIDUELLE

Attendu que notre contrat pour la collecte des matières résiduelles est venu à échéance ;

Attendu que nous avons procédé à un appel d'offre sur invitation pour la collecte des matières résiduelles;

Attendu que nous avons reçu une soumission conforme à notre appel d'offre;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet, appuyé par Nancy Gosselin d'autoriser Stéphanie Côté à signer le contrat de service avec J.L.R. INC pour un montant de 30350.00\$ plus taxes.

Adoptée

VOTES POUR 5 CONTRE 0

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

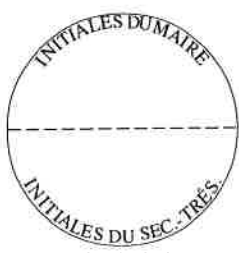
### 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h36.

  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval